



Création statut agent commercial

Par **Boubou**, le **07/01/2009** à **17:44**

Bonjour,

Je m'appête à me faire immatriculer auprès du greffe du tribunal de commerce en tant qu'agent commercial dans le domaine de l'immobilier. Cependant, je suis encore indécise à propos de mon statut, dois-je créer une Micro ? ou autre chose ? J'ai également fait une demande d'accre (- de 26 ans et demandeur d'emploi), et j'aimerais savoir quel serait le statut le plus bénéfique par rapport à mon activité, sachant que je vise minimum 40 000 euros de Chiffre d'affaires pour la première année. Et quel régime de TVA dois-je choisir ?

Merci d'avance pour votre réponse.